



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

## **CAHIER DES CHARGES**

---

SÉLECTION D'UN CABINET POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE NORMATIF DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU MUR DE CLÔTURE ET DE RÉPARATION DES DÉFECTUOSITÉS DE L'IMMEUBLE FONCTIONNEL DE L'AGENCE PRINCIPALE DE LA BCEAO A BISSAU

NOVEMBRE 2023

---

## **I – OBJET DU CAHIER DES CHARGES**

La Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) envisage de procéder aux travaux de reconstruction du mur de clôture et de réparation des défauts de l'immeuble fonctionnel de son Agence Principale à Bissau.

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les missions du cabinet qui sera chargé du contrôle normatif desdits travaux.

## **II – PRESTATIONS ATTENDUES DU MAÎTRE D'OEUVRE**

La mission du Bureau de Contrôle Technique (BCT) comprend :

- le contrôle de la qualité des matériaux ;
- la vérification de la sécurité, de la solidité et du bon fonctionnement des ouvrages ;
- le contrôle de la documentation technique et des différents schémas, plans, etc. ;
- la vérification de la conformité aux normes des prestations de l'entrepreneur ;
- la vérification de l'exécution des travaux dans les règles de l'art ;
- la participation aux réceptions provisoires et définitives.

Le BCT devra affecter au projet au moins un **ingénieur génie civil** chargé d'affaires justifiant de (2) ans d'expérience professionnelle minimum dans des projets similaires.

## **IV – OFFRE TECHNIQUE**

Les soumissionnaires devront fournir les informations suivantes :

- la présentation générale du cabinet ;
- le curriculum vitae du chargé d'affaires ;
- les références en travaux similaires.

## **V – DURÉE DES MISSIONS**

Les missions du cabinet s'étendent de la signature du contrat à la réception définitive des ouvrages.

La durée prévisionnelle des travaux se présente comme suit :

- neuf (9) mois pour la reconstruction du mur de clôture ;
- quatorze (14) mois pour la réparation des défauts de l'immeuble fonctionnel de l'Agence Principale à Bissau.

En cas de dépassement des délais d'exécution des travaux, pour quelque raison que ce soit, le prestataire est tenu d'accomplir sa mission jusqu'à la fin du chantier sans honoraires supplémentaires.

## **VI – OFFRE FINANCIÈRE**

L'offre financière sera déterminée au **pourcentage** du montant total hors taxes, hors droits de douane des travaux concernés.

A cet égard, le soumissionnaire est invité à proposer un taux de rémunération (en

---

---

pourcentage) pour chacune des hypothèses ci-après :

6.1. Hypothèse 1

Montant des travaux supérieur ou égal à trois cent millions (300 000 000) FCFA et inférieur à quatre cent millions (400 000 000) FCFA.

6.2. Hypothèse 2

Montant des travaux supérieur ou égal à quatre cent millions (400 000 000) FCFA et inférieur à cinq cent millions (500 000 000) FCFA.

6.3. Hypothèse 3

Montant des travaux supérieur ou égal à cinq cent millions (500 000 000) FCFA et inférieur à six cent millions (600 000 000) FCFA.

6.4. Hypothèse 4

Montant des travaux supérieur ou égal à six cent millions (600 000 000) FCFA.

**VII - MODALITES DE PAIEMENT**

Pour chacun des travaux du projet, les sommes dues seront payées, selon l'échéancier de paiement ci-après, par virement bancaire sur présentation d'une demande d'acompte établie en trois exemplaires.

A – à la signature du contrat :	10%
B – après la validation de la documentation technique et des schémas, plans, etc :	20%
C - pendant les travaux au prorata du taux d'avancement des chantiers :	60%
D – à la réception provisoire :	5%
E – à la réception définitive :	5%
<b>Total :</b>	<b>100%</b>